

PRÉAVIS N°87/25 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 2'100'000.- pour la création d'un giratoire au carrefour St-Michel, la rénovation des routes adjacentes et la construction d'ouvrages pour la distribution d'eau potable et de gaz

1. CONSEIL COMMUNAL DU 7 octobre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 23 septembre 2025 en compagnie de M. Serge Demierre, Municipal en charge des finances. Notre commission a ensuite siégé à la même date afin de valider le présent rapport. Nous remercions la commission ad hoc de nous avoir accueilli lors de sa séance du 11 septembre 2025.

Financement

Les montants du devis des ouvrages sont issus d'offres reçues par la Municipalité ou par similitude avec des coûts relevés sur des ouvrages récents de même type. Les travaux feront l'objet d'une demande de subventions auprès de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) pour travaux communaux sur routes cantonales en traversée de localité. L'issue de cette requête et le montant alloué ne seront connus qu'au terme de la procédure d'approbation du projet. Une demande sera formulée également auprès de l'ECA pour autant que l'amélioration de la défense incendie soit validée.

Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « réseau routier et éclairage » : CHF 1'553'000.- à amortir en 40 ans, soit CHF 38'830.- par année.
- Investissement (TVA déduite) « EU-EC » : CHF 234'000.- à amortir en 60 ans, soit CHF 3'900.- par année.
- Investissement (TVA déduite) « réseau eau » : CHF 245'100.- à amortir en 60 ans, soit CHF 4'090.- par année.
- Investissement (TVA déduite) « réseau gaz » : CHF 26'800.- à amortir en 50 ans, soit CHF 540.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements des communes doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux	CHF 2'058'900.- (hors TVA pour services soumis)
Autofinancement 80%	CHF 1'647'120.-
Fonds étrangers (emprunt) 20%	CHF 411'780.-

Les intérêts (estimation 2.0%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 8'236.- la première année et à un total de CHF 164'712.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 56.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à CHF 3,9 millions et la dette communale est de CHF 10.861.900.-.

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

2. LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 87/25 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'100'000.— TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle, pour réaliser les travaux de création d'un giratoire au carrefour St-Michel, de rénovation des routes adjacentes et de construction d'ouvrages pour la distribution d'eau potable et de gaz,**
 - 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 - 3. prend acte que la dépense sera amortie en 40 ans pour le réseau routier, en 60 ans pour les réseaux d'eau et d'évacuation d'eau et en 50 ans pour le réseau du gaz,**
 - 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 3 juin 2025: Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Michelle Grandjean, Céline Ombelli, Angélique Bionaz, Karine Weber ainsi que Messieurs Jakup Isufi et Julien Pittet.

Moudon, le 23 septembre 2025

Jakup Isufi
Rapporteur